

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.05.43

Présents	21
Pouvoirs	10
Absents Excusés	2

OBJET :
MOTION DE
PROTESTATION
CONTRE
L'AUGMENTATION
DES COUTS ET LA
DEGRADATION DU
SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE DES
DECHETS

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le 17/12/2024
ID : 013-211300157-20241209-24_05_43-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 03 décembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Corinne LE MEUT à Richard MALLIÉ, Stéphan PIERRACCINI à Sophie SURACE, Maëva GAUTBLIER à François DENIAU, Roger MOSSÉ à Evelyne LOUIS, Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Catherine FOULON à François DENIAU, Patricia COTTI à Christine SICCARDI, Jean-François CAIRE à Thomas BERGÈRE, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

ABSENTS EXCUSÉS : Hervé CAYLA, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal exprime son profond mécontentement face à la gestion de la collecte des déchets par la Métropole, qui s'avère injuste et inefficace. Ce service, autrefois assuré par le Pays d'Aix à coût constant et avec une qualité reconnue, est aujourd'hui devenu une source de dépenses exponentielles et de désagréments pour les administrés comme pour la commune.

Depuis la prise en charge par la Métropole, les contribuables subissent une augmentation massive de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, malgré une diminution des tournées de collecte. En parallèle, des prestations autrefois gratuites, telles que les passages en déchèterie pour la balayeuse communale ou le ramassage des dépôts sauvages, sont désormais facturées. Ces nouvelles charges représentent un surcoût estimé à 100 000 euros par an pour la commune. Les entreprises des territoires sont également confrontées à une augmentation de plus de 40 % avec des volumes de déchets toujours plus importants venant alourdir les charges pesant déjà sur les ménages.

De plus, la situation se dégrade avec aux manifestations exceptionnelles, alors que les services publics ne sont pas toujours assurés correctement. L'annonce de la collecte des biodéchets s'inscrit dans cette même logique préoccupante : une initiative potentiellement coûteuse et d'une efficacité encore incertaine.

Face à cette situation, le Conseil Municipal déplore une gestion métropolitaine qui privilégie l'augmentation des coûts au détriment de l'efficacité du service rendu et de la satisfaction des administrés. Cette gestion met en péril les finances communales et accentue le mécontentement des habitants, qui constatent une dégradation constante du service public.

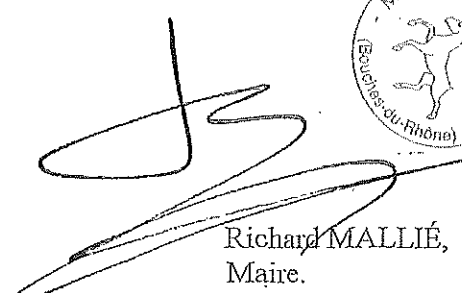
Le Conseil Municipal demande donc solennellement :

- Une amélioration significative de la qualité des prestations, en augmentant notamment la fréquence des collectes, en améliorant la gestion des dépôts sauvages et en garantissant une organisation optimale des nouvelles filières, comme celle des biodéchets ;
- La gratuité des passages en déchèterie pour les véhicules communaux dédiés à la propreté publique, ainsi que pour les prestations essentielles aux manifestations exceptionnelles ;
- Une concertation renforcée avec les communes membres afin que les décisions métropolitaines soient en adéquation avec les besoins réels des territoires et leurs capacités budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
SOUTIENT A L'UNANIMITÉ LA MOTION CI-DESSUS

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le 17/12/2024


Richard MALLIÉ,
Maire.

